
Levée de la séance du 5 messidor an II (23 juin 1794) et signatures du Président et des secrétaires

Élie Lacoste, Philippe Constant Joseph Briez, Jean-Jacques Régis de Cambacérès, Pardoux Bordas, Jean-Pierre Lacombe-Saint-Michel, Louis Turreau de Linières, Jean baptiste Michaud

Citer ce document / Cite this document :

Lacoste Élie, Briez Philippe Constant Joseph, Cambacérès Jean-Jacques Régis de, Bordas Pardoux, Lacombe-Saint-Michel Jean-Pierre, Turreau de Linières Louis, Michaud Jean baptiste. Levée de la séance du 5 messidor an II (23 juin 1794) et signatures du Président et des secrétaires. In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 134;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25143_t1_0134_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

accordé un secours provisoire de 2,400 liv. Il demande que l'indemnité, pleine et entière, soit accordée aux enfants dudit Malignon, suivant l'estimation consignée dans le procès-verbal remis au comité des secours publics. Cette demande est renvoyée au comité des secours publics, pour le rapport lui en être fait à la séance de demain (1).

61

ETAT DES DONNS (suite) (2)

a

Les directeurs des biens nationaux et des émigrés du district réuni au département de Paris, ont envoyé la somme de 200 l., montant de leur contribution, pour les frais de la guerre, pendant le mois de prairial dernier.

b

La société de Foucarmont a envoyé, pour les frais de la guerre, la somme de 253 liv. 5 s. en assignats.

c

La société populaire de Rosérieulle, chef-lieu de canton, département de la Moselle, a envoyé, pour les frais de la guerre, la somme de 200 liv. en assignats.

d

Le général de division Beaufort a envoyé, du quartier-général de Rouen, la somme de 4 090 liv. 10 s. en assignats, pour les frais de la guerre.

e

Le greffier de la commune d'Aumale a envoyé 12 décorations militaires et 10 brevets; plus, 2 gros écus, et 30 l. en assignats.

f

Le citoyen Berger de S. Lisier, district de S. Girons, département de l'Arriège, a déposé une décoration de la fédération de 1790.

(1) P.V., XL, 112. Minute de la main de St. Martin. Décret n° 9639. Reproduit dans Bⁱⁿ, 6 mess. (suppl^t); C. Univ., séance du 5 mess., p. 2450; C. Eg., n° 674; Ann. patr., n° DXXXIX; Mess. Soir, n° 673 [bis]; J. Fr., n° 637; M.U., XLI, 92-93; J. Perlet, n° 639; J. Sablier, n° 1395; J. Lois, n° 633; Audit. nat., n° 638; J. Mont., n° 58; F.S.P., n° 354; Ann. R.F., n° 206; Rép., n° 186; J. Paris, n° 540; J.-S. Culottes, n° 494.

Voir Arch. parl., T. XCI, séances des 26 prair., n°s 38, 30 prair., n° 27, et T. XCII, 1^{er} mess., n° 60, 9 mess., n° 57.

(2) P.V., XL, 255-256.

La séance est levée à trois heures (1).

Signé, ELIE LACOSTE, président; BRIEZ, MICHAUD, CAMBACERES, BORDAS, LACOMBE-St.-MICHEL, TURREAU, secrétaires.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES
AU PROCÈS-VERBAL

62

Les administrateurs et le conseil-général du district de Clermont, département de la Meuse, expriment la joie qu'ils ont éprouvée en apprenant que Robespierre et Collot d'Herbois avoient échappé à l'horrible complot tramé contre ces deux représentants du peuple (2).

63

Le comité révolutionnaire de la commune d'Amboise (3) annonce qu'il a envoyé, à l'administration du district, 3,147 chemises, 74 draps, et beaucoup d'autres effets d'habillement et équipement qu'il destine pour les braves défenseurs de la patrie. Mention honorable et insertion au bulletin (4).

64

La municipalité du Vignien fait passer à la Convention l'extrait d'un procès-verbal qui constate le don que fait à la Patrie le citoyen Pey, de la finance de l'office de notaire dont il est pourvu. Elle annonce le travail le plus actif pour la fabrication du salpêtre, et qu'elle en a déjà fourni près de 3.000 livres (5).

65

[Le C^m Joly Bonneau à la Conv.; Casteljaloux (6), s.d.] (7).

« Citoyens Représentans,

Le citoyen Pierre Joly Bonneau de la commune de Casteljaloux, département de Lot

(1) P.V., XL, 113.

(2) Bⁱⁿ, 5 mess.; Débats, n° 642.

(3) Indre-et-Loire.

(4) M.U., XLI, 91; J. Fr., n° 637; J. Sablier, n° 1395.

(5) Bⁱⁿ, 5 mess.

(6) Lot-et-Garonne.

(7) D III 236 (J).